



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 80 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 29 modifiant le Code des professions, notamment dans le domaine buccodentaire, est présentement à l'étude à l'Assemblée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons au Québec les pires dents de tout le Canada tout en payant le plus cher;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons améliorer notre santé buccale et notre santé générale, ce qui constitue un droit fondamental, tout en réduisant également plusieurs problèmes de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE notre besoin exprimé n'est pas l'obligation d'un diagnostic avant les soins, mais plutôt d'améliorer l'accessibilité des soins buccodentaires avec des services en prévention;

CONSIDÉRANT QUE les hygiénistes dentaires démontrent depuis des années leurs compétences pour accueillir, évaluer, planifier et prodiguer des traitements et des soins complets dans leur domaine;

CONSIDÉRANT QUE nous priorisons des soins préventifs professionnels, non-invasifs, non-chirurgicaux et des économies de plusieurs millions de dollars annuellement grâce aux hygiénistes dentaires autonomes, selon le meilleur ratio qualité-prix relié au projet de loi 29;

CONSIDÉRANT QUE les soins buccodentaires ont des impacts sur la santé, l'apparence et l'employabilité des populations et des groupes vulnérables;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que l'article 7 du projet de loi, qui modifie l'article 37.1 du Code des professions, soit modifié afin de permettre aux hygiénistes dentaires de travailler sans ordonnance et en première ligne, dont la finalité globale est l'accessibilité, la prévention et l'amélioration optimale de notre santé buccodentaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Gabriel Nadeau-Dubois
Député de Gouin**

05/02/2020

Date de signature de l'extrait